

Deux joyaux du patrimoine foncier Les seigneuries de Beaupré et de l'île d'Orléans

Raymond Gariépy

Volume 4, Number 1, Spring 1988

Le séminaire de Québec, phare de la culture française en Amérique

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/7164ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (print)

1923-0923 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Gariépy, R. (1988). Deux joyaux du patrimoine foncier : les seigneuries de Beaupré et de l'île d'Orléans. *Cap-aux-Diamants*, 4(1), 37–40.



Le manoir de Baie-Saint-Paul avant l'incendie de 1927. Auparavant, le site abritait les bâtiments de la métairie du Séminaire de Québec. (Archives Notman, Musée McCord).

DEUX JOYAUX DU PATRIMOINE FONCIER

LES SEIGNEURIES DE BEAUPRÉ ET DE L'ÎLE D'ORLÉANS

par Raymond Gariépy*

Lorsque, le 12 avril 1680, Mgr de Laval, alors à Paris, céda ses biens au «*Séminaire des Missions Étrangères étably à Québec*», il y comprenait les seigneuries de Beaupré et de l'île Jésus. Il avait acquis la première en même temps que l'île d'Orléans, de 1662 à 1668, et la seconde le 24 avril 1675 en échange de l'île d'Orléans.

Cet article se propose de faire connaître les personnages à qui la Compagnie des Cent-Associés ou de la Nouvelle-France a concédé les seigneuries de Beaupré et de l'île d'Orléans, le 15 janvier 1636, et de montrer dans quel état ces seigneuries se trouvaient quand Mgr de Laval en fit l'acquisition.

Les premiers propriétaires

Ces personnages, au nombre de huit, qui se sont associés le premier mars 1636 sous le nom de

Compagnie de Beaupré, étaient: Antoine Cheffault de la Regnardière, Jacques Castillon, François Fouquet, Jean de Lauson, Jacques Berruyer de Manselmont, Jean Rozée, Jacques Duhamel et Noël Juchereau des Châtelets. Tous, sauf Juchereau, étaient aussi actionnaires de la Compagnie des Cent-Associés.

Antoine Cheffault était «*avocat en Parlement et secrétaire de Messieurs de la Compagnie de la Nouvelle-France*». Il était aussi secrétaire de la Compagnie «*particulière*» de Beaupré et à ce titre il devait tenir les registres des délibérations de la Compagnie, le rôle des engagements, les comptes de recettes et de dépenses. Tous ces documents sont malheureusement disparus, de même que la correspondance échangée entre Cheffault et les procureurs successifs désignés

**Archiviste*

Pierre de Voyer d'Argenson, gouverneur de la Nouvelle-France de 1658 à 1668 et successeur de Jean de Lauson. (Archives nationales du Québec).



par la Compagnie pour faire ses affaires au Canada pendant une trentaine d'années.

François Fouquet, Jean de Lauson et Jacques Beruyer étaient conseillers du Roi. Le premier s'était depuis longtemps intéressé aux entreprises coloniales. D'après le Grand Larousse encyclopédique (vol. 5, p. 148), il «fut un de ceux qui aventurèrent le plus d'argent pour la mise en valeur du Canada». Quant à Jean de Lauson, il ne vint au Canada qu'en 1651 comme «gouverneur et lieutenant général pour le Roi» et en repartit en 1656.

Jean Rozée et Jacques Duhamel étaient des marchands de Rouen. Noël Juchereau, aussi marchand, était venu au Canada dès 1633 ou 1634 pour s'occuper des affaires de la Compagnie de la Nouvelle-France, avec François Derré de Gand, actionnaire et commis général de ladite Compagnie. Celui-ci mourut à Québec en 1641 et il fut remplacé en cette fonction par Olivier Letardif. Quant à Noël Juchereau, il retourna en France en 1647 et y mourut en 1648.

Jacques Castillon, bourgeois et noble homme demeurant à Paris, est pratiquement inconnu (tout comme Jacques Berruyer). Il est probable que sa part de la Compagnie de Beaupré fut acquise par Jean Rozée car, à sa mort, celui-ci possédait deux parts de la Compagnie. Par ailleurs, lorsque Olivier Letardif devint associé «pour une huitième part» et procureur de la Compagnie de Beaupré, le 17 avril 1646, il remplaçait «feu François Derré qui estoit associé en ladite Compagnie pour ladite huitième part». Derré de Gand pouvait avoir acquis la part de Noël Juchereau, que celui-ci ne possédait plus quand il mourut. Sinon il aurait acquis celle de Castillon, et alors Jean Rozée aurait acquis celle de Juchereau.

Concession des terres

Derré de Gand fut le premier procureur désigné par la Compagnie de Beaupré pour s'occuper de ses affaires au Canada. Il recruta plusieurs des premiers habitants des deux seigneuries. Après sa mort sa tâche fut apparemment continuée par Noël Juchereau, mais celui-ci désirant retourner en France, la Compagnie de Beaupré nomma Olivier Letardif comme son «procureur général et spécial» pour administrer les seigneuries, en même temps qu'elle lui céda la part de Derré de Gand, le 17 avril 1646. Olivier Letardif se trouvait alors en France et il profita de son séjour pour recruter d'autres colons. En 1650 et 1651 il donna des titres officiels de concession de terres à 22 d'entre eux, établis sur la Côte de Beaupré.

En juin 1651 la Compagnie de Beaupré désigna Jean de Lauson pour remplacer Letardif. C'est lui qui, en janvier 1652, donna des titres de concession à dix habitants du Château-Richer et, en 1655, à une dizaine d'autres établis à Sainte-Anne du Petit Cap. Tous ces habitants occupaient leurs terres depuis plusieurs années et avaient sans doute été recrutés par Olivier Letardif.

Jean de Lauson étant retourné en France en 1656, la Compagnie de Beaupré le remplaça par le nouveau gouverneur, Pierre de Voyer d'Argenson, qui n'arriva à Québec qu'en 1658. De 1659 à 1661 il concéda d'autres terres, en particulier à Sainte-Anne et à Saint-Joachim.

Pendant ce temps Olivier Letardif conservait sa part dans la Compagnie et il est bien possible que Jean de Lauson et d'Argenson lui laissèrent le soin de percevoir les rentes seigneuriales et les autres redevances dues à la Compagnie par les habitants. Il exerça en outre la fonction de juge prévôt au bailliage de Beaupré et, en cette qualité, il fut chargé de recevoir les actes de foi et hommage des propriétaires d'arrière-fiefs dans les seigneuries de Beaupré et de l'île d'Orléans.

Les arrière-fiefs

La Compagnie de Beaupré ne tarda pas, en effet, à morceler le territoire de ses seigneuries en un certain nombre d'arrière-fiefs qu'elle accorda à des personnages importants de la colonie. Dès 1640 au plus tard elle concéda à Pierre Legardeur de Repentigny environ trente arpents de terre de front à la Longue Pointe (au Château-Richer), ainsi qu'il apparaît sur la carte que fit Jean Bourdon en 1641 du territoire «depuis Kébec jusqu'au Cap de Tourmente». En 1649 Olivier Letardif concéda la pointe sud-ouest de l'île d'Orléans à François de Chavigny de Berchereau, décédé en 1651. Jean de Lauson la reconcéda en 1652 à la veuve de Chavigny, Eléonore de Grandmaison,

remariée la même année avec Jacques Gourdeau de Beaulieu, d'où le nom de fief de Beaulieu.

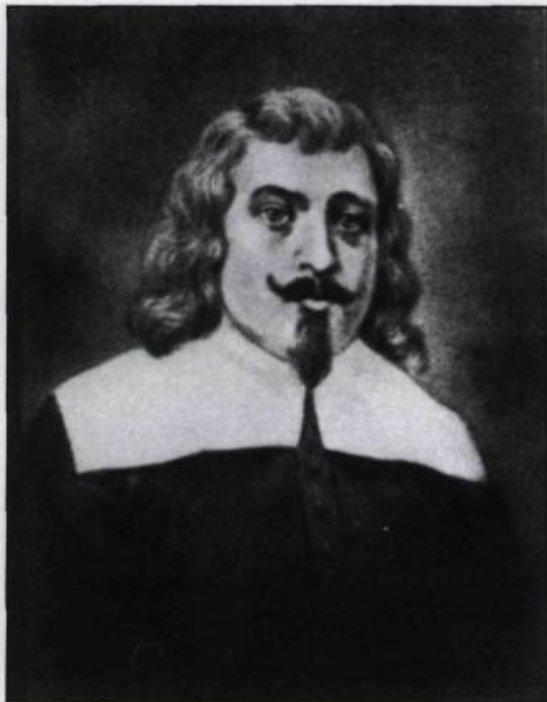
Le 10 mai 1650 Olivier Letardif mit Louis d'Ailleboust de Coulonges en possession de l'autre extrémité de l'île d'Orléans, mais le titre officiel de concession de ce fief, qui porta le nom d'Argentenay, ne fut accordé que le 23 juillet 1652 par Jean de Lauson. Louis d'Ailleboust devait porter foi et hommage «à la Seigneurie de Beaupré établie au Chasteau Richer», où demeurait Olivier Letardif, lequel, à titre de juge prévôt, devait le mettre en possession des lieux et «y faire apposer bornes et limites».

L'arrière-fief le plus important concédé par Jean de Lauson, au nom de la Compagnie de Beaupré, fut celui de Charny-Lirec qu'il accorda à son fils Charles, le 24 juillet 1652, soit le lendemain de la concession du fief d'Argentenay. Charles de Lauson, «*escuyer, seigneur de Charny*», venait tout juste d'arriver au Canada, décoré du titre de «*Grand Maître des Eaux et Forestz en la Nouvelle France*». Son fief comprenait les paroisses actuelles de Saint-Pierre et de Sainte-Famille et devait porter le nom de Charny.

Le 20 juillet 1656 Charles de Lauson porta foi et hommage à Olivier Letardif, «à cause du fief dudit Lirecq». Le nom de Charny était changé pour celui de Lirec, du nom d'une seigneurie qui appartenait à François de Lauson, grand-père de Charles, en France. Sa grand-mère, Isabelle Lotin, était la fille du seigneur de Charny. C'est en son honneur que Jean de Lauson donne le nom de Lotinville au fief qu'il concéda à son fils Jean, grand sénéchal de la Nouvelle-France, le premier septembre 1652, dans la future paroisse de L'Ange-Gardien. Ce fief avait 28 arpents (un mille) de front.

Le 3 septembre 1657 Charles de Lauson détacha de sa «*seigneurie de Charny*» vingt-huit arpents de front en faveur de Jean Juchereau de La Ferté et de Nicolas Juchereau de Saint-Denis, «*pour eux jouir desdits lieux en fief*». Les frères Juchereau, comme Charles de Lauson, avaient épousé des filles de Robert Giffard, seigneur de Beauport. Leur arrière-fief porta le nom de la Chevalerie. Entre ce fief et celui de Beaulieu il restait quinze arpents que Charles de Lauson concéda en arrière-fief à Jacques de Cailhault de La Tesserie et à Louis Péronne de Mazé, le 7 novembre 1661. Leur fief porta le nom de la Grossardière.

Le dernier fief concédé par la Compagnie de Beaupré à l'île d'Orléans fut celui de Mesnu, accordé le 12 mars 1661 à Jean-Baptiste Peuvret de Mesnu, greffier de la Sénéchaussée de Québec, et à Catherine Nau sa femme, veuve de Louis de Lauson de La Citière et de Gaudarville, autre fils du gouverneur Jean de Lauson. Ce fief correspond à l'actuelle paroisse de Saint-Laurent.



Jean de Lauson, gouverneur de la Nouvelle-France de 1651 à 1656, associé de la Compagnie de Beaupré qui était entre autres propriétaire de la seigneurie du même nom. (Archives nationales du Québec).

Acquisition des parts de la Compagnie de Beaupré par Mgr de Laval

En 1662 Mgr de Laval entreprit d'acquérir les seigneuries de Beaupré et de l'île d'Orléans pour en affecter les revenus au Séminaire qu'il devait fonder l'année suivante. Ces revenus comprenaient les cens et les rentes seigneuriales, les droits de lods et ventes (un douzième du prix de vente d'une terre, payable au seigneur par l'acquéreur), le droit du quint (un cinquième du prix de vente d'un fief ou arrière-fief) et les autres redevances en nature ou en argent dues au seigneur par les habitants. Mais pour acquérir ces seigneuries et s'en assurer tous les revenus il lui fallait d'abord acquérir les parts de la Compagnie de Beaupré appartenant encore aux actionnaires originaux ou à leurs successeurs, puis effectuer l'achat ou le retrait féodal des nombreux arrière-fiefs que la Compagnie avait concédés et dont les revenus lui échapperaient s'il n'en faisait l'acquisition.

Mgr de Laval acquit d'abord, le 11 février 1662, pour 750 livres, la part de Jean de Lauson que celui-ci avait cédée à son fils Charles en 1652 et que ce dernier avait vendue à Julien Fortin dit Bellefontaine en 1657 avant de partir pour la France. Étant veuf, Charles de Lauson y reçut les ordres et quand il revint au Canada Mgr de Laval en fit son grand vicaire.

Le 12 août 1664 Jean Rozée fils, «*seigneur pour un quart des seigneuries de Beaupré et Isle d'Orléans*», vendit à Mgr de Laval, pour 2 400 livres, les deux parts que son père possédait dans la Compagnie de Beaupré, soit celle qu'il avait acquise en 1636 et celle qu'il acquit soit de Noël

Le monument Louis Hébert, érigé initialement près de l'Hôtel de ville en 1917, a récemment été relocalisé dans le parc Montmorency, rue des Remparts. (Archives nationales du Québec, Fonds Communications).



Juchereau, soit de Jacques Castillon, comme on l'a vu plus haut.

Deux jours plus tard, le 14 août 1664, Mgr de Laval acquit de Charles Aubert de La Chesnaye, pour 2 680 livres, les parts que ce dernier avait acquises, soit celle d'Olivier Letardif le 13 avril 1662 et celle des successeurs de François Fouquet, le 9 février 1664. François Fouquet était décédé en 1640 et sa veuve, Marie de Maupéou, avait donné sa part «à l'Hospital estably à Québec», le 20 avril 1663. Le 9 février suivant, les «Religieuses Hospitalières de la Miséricorde de Jésus de l'Hostel Dieu de Québec», avec le consentement de Mgr de Laval, vendirent leur part de la Compagnie de Beaupré à Aubert de La Chesnaye.

Le 21 août 1664 Mgr de Laval acquit la part de Jacques Duhamel, «ancien conseiller eschevin de la ville de Rouen», pour 1 250 livres payées «en bon castor gras au prix de 14 livres la livre ayant cours en ce pays».

Mgr de Laval avait maintenant acquis six des huit parts de la Compagnie de Beaupré. Ce n'est que le 15 février 1668 qu'il put acquérir, pour 1 600 livres, les deux dernières parts, soit celle d'Antoine Cheffault et celle de Jacques Berruyer, décédé avant 1657, et appartenant à ses héritiers. Antoine Cheffault était encore, à cette date, «secrétaire de Messieurs de la Compagnie de la Nouvelle-France» et sans doute aussi de la «Compagnie de Beaupré».

Acquisition des arrière-fiefs

Le 2 septembre 1666 Mgr de Laval avait acheté «la terre et seigneurie de Lirec» que son grand vicaire, Charles de Lauson, lui vendit pour 3 500

livres. L'achat de ce fief et celui des six premières parts de la Compagnie de Beaupré avaient coûté à Mgr de Laval 10 580 livres. N'ayant pas les fonds requis pour acquitter ces dettes, il emprunta 10 600 livres de Charles Aubert de La Chesnaye, «marchand bourgeois de Québec et commis général de Messieurs de la Compagnie des Indes Occidentales», le premier octobre 1666, avec constitution d'une rente annuelle rachetable de 588 livres 17 sols 10 deniers «au denier dix-huit» (soit 5,5 pour cent). Cet emprunt, qui était garanti par une hypothèque sur tous les biens meubles et immeubles de Mgr de Laval, «et par spécialité la Terre et Seigneurie de Beaupré et Isle d'Orléans», fut remboursé en entier le 24 octobre 1669.

Ces transactions onéreuses ne permirent pas à Mgr de Laval d'acquérir tout de suite les autres arrière-fiefs enclavés dans les seigneuries de Beaupré et de l'île d'Orléans. Il dut même ratifier la concession de certains d'entre eux, sauf à attendre le moment favorable pour les réunir au fief dominant de Beaupré. Ainsi, le 18 août 1666, il ratifia la concession de deux fiefs accordés par la Compagnie de Beaupré à Jean-Baptiste Legardeur de Repentigny, le 15 mai 1662, le premier, de onze arpents et demi de front au Château-Richer, et le second, de 21 arpents, à L'Ange-Gardien. Le 24 avril 1668 Jean-Baptiste Legardeur vendit ces deux fiefs à Charles Aubert de La Chesnaye, auquel Mgr de Laval ajouta, le 21 juillet 1677, le reste du territoire de la paroisse actuelle de Boischatel (soit deux milles de front), auquel il donna le nom de fief de Charleville. A cette occasion Charles Aubert céda à Mgr de Laval ses droits sur le fief de onze arpents et demi qu'il possédait au Château-Richer. Ce n'est que le 6 avril 1684 que Mgr de Laval effectua le retrait féodal du fief de Charleville, qu'il paya 6250 livres.

Dans la seigneurie de Beaupré il restait le fief de Lotinville concédé à Jean de Lauson fils en 1652. Bertrand Chenay de La Garenne l'acquit en 1664, puis Charles Aubert de La Chesnaye en fit la saisie après la mort de Bertrand Chenay, en 1683. Mgr de Laval en effectua le retrait féodal le 15 avril 1690, pour 3 000 livres.

Quant à l'île d'Orléans, rien n'indique que Mgr de Laval, après avoir acquis le fief de Charny-Lirec, ait fait des démarches pour y réunir d'autres arrière-fiefs au fief dominant de Beaupré. Il y renonça sans doute à cause de leur nombre et du coût élevé de ces retraits. Aussi, quand François Berthelot, commissaire général des poudres et salpêtres de France, lui proposa en 1675 d'échanger l'île Jésus, qu'il avait acquise en 1672, pour l'île d'Orléans, avec 25 000 livres de retour, Mgr de Laval ne laissa pas passer cette offre qu'il considérait très avantageuse, même si tous n'étaient pas de cet avis au Séminaire de Québec. ♦